

FINANCES

Tarifs 2009 des droits et concessions funéraires

EXPOSE DES MOTIFS

Les propositions visent à maintenir les tarifs des prestations et concessions par rapport à l'évolution du coût de la vie en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 3,2 % (indice des prix à la consommation sur l'année, indicateur août 2008) des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- une stabilisation des vacations de police (liées à la présence effective de la police aux inhumations, exhumations).

	OBJET	TARIFS 2007 (en euro)	TARIFS 2008 (en euro)	3,2%	MONTANTS	TARIFS 2009 (en euro)
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	67	68	2,176	70,176	70
	Convoi	36	36	1,152	37,152	37
REDEVANCES	introduction de matériaux					
	* forfait caveau 1 case	50	51	1,632	52,632	53
	* case supplémentaire	26	26	0,832	26,832	27
	incinération résidus matériels d'exhumation					
	* forfait 3 objets	65	66	2,112	68,112	68
	* par objet supplémentaire	33	33	1,056	34,056	34
CONCESSIONS	décennale adulte	103	104	3,328	107,328	107
	décennale enfant	49	50	1,6	51,6	52
	Trentenaire	383	388	12,416	400,416	400
	Cinquantenaire	1670	1 692	54,144	1 746,144	1 746
	Columbarium béton					
	* par an (sans possibilité de dépasser le 31/12/2015)	16	17	0,544	17,544	18
	Columbarium granit					
	* décennale	273	277	8,864	285,864	286
	Cavurne					
* décennale	500	506	16,192	522,192	522	
	Location caveau provisoire					
	* forfait 30 jours	28	28	0,896	28,896	29
	vacation de police	4	4	0	4,00	4

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc).

La « redevance d'introduction de matériaux », comme son nom l'indique est une recette liée aux démarches mais surtout aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoire).

La redevance d'incinération constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'incinérateur communal pour la destruction sur place des débris matériels d'exhumation, conformément au règlement des cimetières.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1^{er} janvier 2009.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

Tarifs 2009 des droits et concessions funéraires

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-1, L. 2223-13, R. 2223-11 et suivants,

vu l'arrêté du maire du 25 novembre 2004 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 25 octobre 2007 actualisant les tarifs des droits des concessions funéraires au 1^{er} janvier 2008,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires par rapport à l'évolution du coût de la vie, au 1er janvier 2009,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2009 :

	OBJET	TARIFS 2009 (en euro)
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	70
	Convoi	37
REDEVANCES	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	53
	* case supplémentaire	27
	incinération résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	68
	* par objet supplémentaire	34
CONCESSIONS	décennale adulte	107
	décennale enfant	52
	Trentenaire	400
	Cinquantenaire	1 746
	Columbarium béton	
	* par an (sans possibilité de dépasser le 31/12/2015)	18
	Columbarium granit	
	* décennale	286
	Cavurne	
	* décennale	522
	Location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	29
	vacation de police	4

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21 NOVEMBRE 2008